

JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Barreau : et de deux pour Lubin Ntoutoume !



Photo : Antoine Essone Ndong

Me Lubin Ntoutoume rempile à la tête du Barreau gabonais.

ENA
Libreville/Gabon

Le bâtonnier sortant, Me Lubin Ntoutoume, rempile à la tête du Barreau gabonais. Au terme de l'assemblée générale électorale tenue le 6 janvier 2021 à la Maison de l'avocat, il a été reconduit par ses pairs. Il avait pour challenger, Me Gilbert Érangah. Candidate également au bâtonnat, Me Gisèle Eyue aurait finalement retiré sa candidature. À la fin, ce sont deux postulants qui étaient aux prises à l'occasion de cette élection qui intervenait au terme du mandat de Me Lubin Ntoutoume qui avait été élu en octobre 2018. Sur un collège électoral de 109 votants, ce dernier l'a emporté avec 61 voix contre 48 pour Me Gilbert Érangah. À la publication des résultats officiels, se-

lon certains participants, le candidat Érangah a fait montre de fair-play en félicitant et en congratulant son adversaire du jour. L'assemblée générale électorale se déroulait en deux phases. La première portant sur les rapports d'activité et financier de l'exercice 2018-2020. Une sorte de bilan pour le bureau sortant que les participants devaient examiner pour approbation ou invalidation. Cette première partie des assises était présidée par le bâtonnier sortant. En revanche, lorsqu'il s'est agi de passer à la phase électorale, et comme le recommandent les textes, c'est le membre le plus ancien du Conseil de l'Ordre, en l'occurrence Me Solange Yenou, qui s'est plié à cet exercice mené à la satisfaction de tous. En effet, plusieurs avocats rencontrés se sont

réjouis de l'ambiance faite de sérénité, de fraternité et de quiétude qui y a régné. Surtout lorsque l'on sait les facteurs de friction et de tension qui ont agité les dernières semaines de l'exercice écoulé, avec des

saisines du Conseil d'État visant l'audience de prestation de serment et la rétractation de la Haute juridiction administrative sur son ordonnance de proroger le mandat du bureau de l'Ordre des

avocats. Fort heureusement, ont relevé les participants, c'est dans un climat convivial que les travaux se sont déroulés. Au terme de cette élection au Barreau, on retient que

c'est l'ossature de l'ancien bureau de l'Ordre qui revient, à l'exception de deux nouvelles entrées. Il y eut 22 candidats postulant pour le Conseil de l'Ordre, mais seul 12 (composition normale) ont été retenus.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

A VIS D'APPEL D'OFFRES

Date de lancement	: 08 janvier 2021
Appel d'offres	: N°005/Extension de structures sanitaires/2020
Nom du projet	: Travaux d'extension du CHR Amissa de Franceville et du CM d'Akiéni.
Source de financement	: Etat gabonais, budget 2020

1. OBJET
Le Ministère de la Santé lance un appel d'offres pour les travaux d'extension du Centre Hospitalier Régional Amissa BONGO et du Centre Médical d'Akiéni dans le cadre de la lutte contre la COVID-19.

2. ALLOTISSEMENT
Le présent appel d'offres est réparti en quatre (4) lots suivants :

- Lot n°1 : Construction d'un pavillon pour l'imagerie médicale et d'autres chirurgies (ORL, Ophtalmologie et Stomatologie) au CHR Amissa de Franceville ;
- Lot n°2 : Construction d'un internat pour étudiants en médecine et déplacement d'une partie de la clôture au CHR Amissa de Franceville ;
- Lot n°3 : Construction d'un préau de 100 places, réhabilitation de l'incinérateur et du réseau interne de distribution d'eau potable au CHR Amissa de Franceville ;
- Lot n°4 : Construction d'une unité des soins intensifs au Centre Médical d'Akiéni ;

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot.

Un seul candidat ne peut-être attributaire de plus d'un (1) lot.

3. PARTICIPATION
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION
En application des dispositions de l'article 89 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 300 000 F CFA par lot. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

Ministère de la Santé
Direction Générale de la Planification, des Infrastructures et des Equipements
Direction des Infrastructures Sanitaires
BP : 50 Libreville, Tél. : 066 83 98 60 / 066 12 86 16
Mail : ambulangu@yahoo.fr / ferninandkoumba@gmail.com

Le paiement au Trésor Public du Gabon pourra être fait, par référence au présent appel d'offres, selon les modalités suivantes :

1. au Gabon, en se présentant au guichet du Trésor Public, à Libreville ;
2. de l'étranger par un virement Swift à l'adresse ci-après :

Nom de la Banque : BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale)
Siège Social : B.P. 112, Libreville Gabon
Bénéficiaire : Trésor Public Gabon
N° de compte : 50.311 101.0.5001 0000000000
Swift code : beacgali

6. CRITERES D'EVALUATION
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31.3 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 29 décembre 2020 à 10 heures et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 23 janvier 2021 à 11 heures dans la salle de réunion de la Direction Générale de la Planification, des Infrastructures et des Equipements (DGPIE) sise à Oloumi (Libreville).

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME

Le Ministre de la Santé



Dr Guy Patrick OBIANG NDONG